



Accompagner Le Handicap Psychique en Isère

Foyer ALHPI *Le Parc*

Hébergement et réadaptation sociale et préprofessionnelle
pour adultes en situation de handicap psychique



Permanences du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 16h

7 chemin des Chambons 38650 Monestier de Clermont

☎ : 04 76 34 08 41 - ✉ : foyer.leparc@alhpi.com

www.alhpi.com

Foyer ALHPI Le Parc

Les personnes concernées

Le Foyer s'adresse à des personnes adultes, en situation de handicap psychique. Ces personnes, dont l'état psychique est stabilisé, restent suivies par leur médecin psychiatre et leur équipe de soins, présents et impliqués dans l'accompagnement.

L'établissement peut accueillir 20 résidents, âgés de 18 ans à 45 ans et 1 stagiaire. Un projet de réadaptation sociale et/ou pré-professionnelle est construit avec chacun.

La mission du Foyer

Le projet du Foyer ALHPI *Le Parc* est de permettre aux personnes accompagnées de retrouver un rythme de vie pour favoriser une dynamique individuelle et sociale. C'est un lieu de transition, une étape intermédiaire, qui participe au cheminement du projet de vie des personnes.

La durée du séjour est variable de 6 mois à 3 ans, voire plus pour respecter le temps nécessaire la mise en œuvre du projet de la personne. Celui-ci est construit à partir des attentes, désirs et compétences des personnes accompagnées.

Les conditions d'admission

Un premier contact avec la coordinatrice et une visite de l'établissement sont organisées.

Après confirmation par la personne qu'elle souhaite intégrer le foyer, un rendez-vous d'admission est proposé avec le directeur adjoint et la psychologue.

Ces différents entretiens permettent de vérifier que la structure peut répondre aux besoins et aux attentes des personnes.

L'admission est soumise à l'orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Les personnes accueillies au Foyer ALHPI *Le Parc* doivent être domiciliées dans l'Isère.

L'accompagnement

Dans le respect de la charte des droits et des libertés, un projet d'accompagnement est co-construit par le résident, l'équipe de soins et les professionnels du Foyer. Il se veut adapté aux besoins de la personne et réactualisé en fonction de son évolution. Un professionnel référent, interlocuteur privilégié de l'accompagnement est désigné pour chaque résident.

Le fonctionnement

L'accompagnement est organisé conformément à la mission sociale et pré-professionnelle de l'établissement :

📌 **La vie quotidienne** : Tous les aspects de la vie quotidienne sont appréhendés et accompagnés à partir de différentes expériences et divers apprentissages pour permettre aux personnes accueillies de développer leurs capacités d'autonomie.

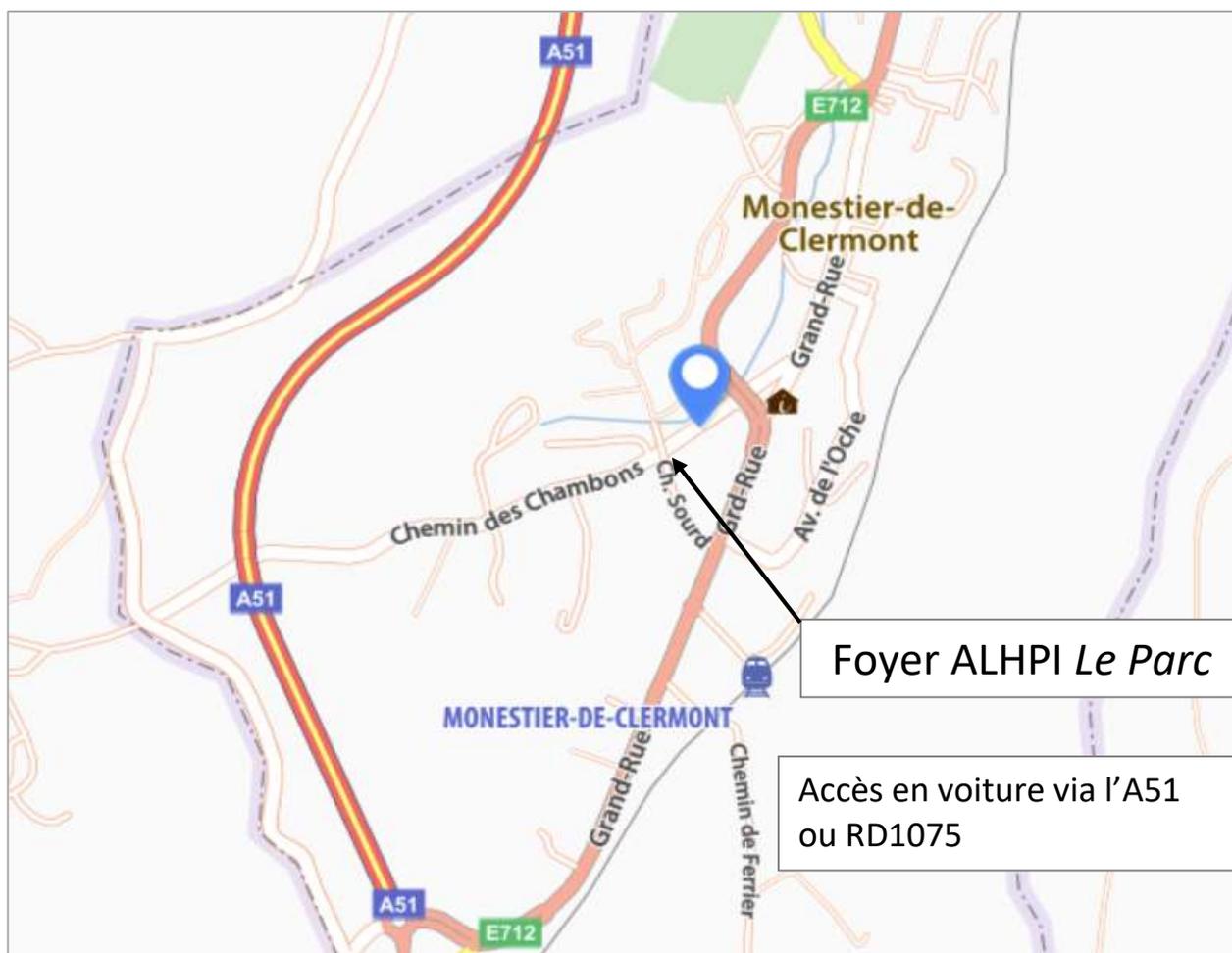
📌 **La vie sociale** : Un accompagnement individualisé et une vie collective sont proposés pour favoriser les compétences relationnelles et sociales.

📌 **Les ateliers** : Les ateliers fonctionnent tous les matins : Un pôle technique (menuiserie, aménagement et espaces verts) et un pôle habitat (cuisine, entretien des locaux et du linge). Les moniteurs s'adaptent aux résidents pour faciliter leur remobilisation et leur permettre de s'inscrire dans un rythme de travail.

📌 **Les activités** : Elles se déroulent l'après-midi. Chaque résident participe à des activités sportives, de pleine nature, culturelles, d'arts plastiques, de travail sur bois... Une diversité de propositions pour susciter l'intérêt des usagers, construire une vie occupationnelle et sociale.

Les professionnels

L'équipe est composée d'une directrice, d'un directeur adjoint, d'une coordinatrice, d'une psychologue, de professionnels administratifs, d'une équipe d'accompagnement : éducateurs techniques, moniteurs d'atelier, moniteurs éducateurs, infirmiers et de surveillants de nuit.



Adresse : 7 chemin des Chambons 38650 Monestier de Clermont

Téléphone : 04 76 34 08 41 **Fax :** 04 76 34 05 24

Adresse mail : foyer.leparc@alhpi.com

Le Foyer ALHPI Le Parc est un établissement géré par l'**Association ALHPI (Accompagner Le Handicap Psychique en Isère)**, loi 1901.

Il est agréé et financé par le **Département de l'Isère** et l'**Agence Régionale de Santé**.

Directrice : Alima SEBA

Directeur Adjoint : Bruno DUJARDIN

Coordinatrice : Emilie MESSERLI

Association ALHPI

12 bis rue des Pies - 38360 Sassenage - Tel : 04 76 26 91 96

E-mail : contact@alhpi.com - Site internet : www.alhpi.com

N° SIREN 448 611 871 - APE 8810B

